

COMMUNIQUÉ
13 novembre 2020

DOMICILE : L'AD-PA À MATIGNON

L'AD-PA s'est entretenue ce matin avec Madame CAZENEUVE, cheffe du pôle santé et solidarité, et plusieurs conseillers du Premier Ministre.

L'AD-PA est satisfaite de l'écoute dont ont fait preuve ses interlocuteurs, ainsi que de la profondeur et de la qualité des échanges.

L'AD-PA a tout d'abord indiqué sa satisfaction dans la gestion de la crise en établissement (renfort en personnel, soutien psychologique, financement des surcoûts et des équipements de protection individuels...) même si elle a attiré l'attention des conseillers du Premier Ministre sur la nécessité de revoir le financement des baisses d'activité pour les établissements tarifés à plus de 65 €, sur la nécessaire compensation de tous les surcoûts dès lors qu'ils sont justifiés et sur l'importance de prendre en compte la situation des résidences autonomie et des résidences services seniors.

Mais l'essentiel de l'entretien a porté sur la situation à domicile.

L'AD-PA a rappelé la nécessité que les salariés du domicile puissent bénéficier des mêmes revalorisations salariales que les salariés des établissements, ainsi que des mêmes primes et des mêmes protections individuelles, dans le secteur public, commercial et associatif. S'agissant de ce dernier, elle a demandé l'agrément de l'avenant 43 et paiement rapide de l'avenant 44.

L'AD-PA a demandé que l'État avance les financements nécessaires, quitte à ce qu'il se fasse rembourser ultérieurement par les Départements.

L'AD-PA a attiré l'attention des conseillers du Premier Ministre sur le mécontentement profond des salariés de l'aide à domicile qui ne se sentent pas reconnus à leur juste valeur et qui risquent à court terme de désertir ce secteur pour aller travailler dans les établissements pour personnes âgées, les hôpitaux ou les cliniques.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tél. : 06 37 43 34 12

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :



[@AssociationADPA](#)



<https://www.facebook.com/AssociationADPA/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées